

# bulletin



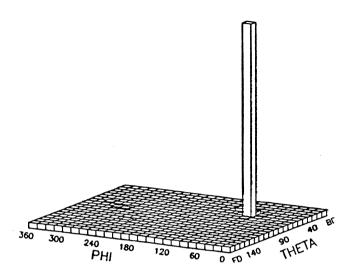


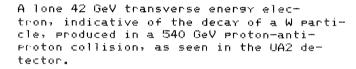


**WEEK MONDAY 31 JANUARY** 

N°5/83

SEMAINE DU LUNDI 31 JANUARY

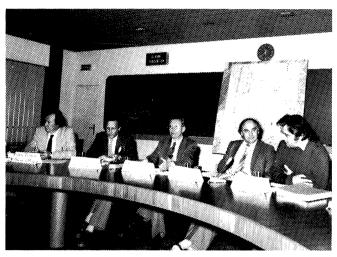




Un électron isolé, avec une énergie transverse de 42 GeV indiquant la désintégration d'une particule W. Cet électron a été produit dans une collision proton-antiproton à 540 GeV et observé dans le détecteur UA2.

# First signs of the W

Excitement grew during January as preliminary results emerged from the recent successful proton-antiproton collision run at the SPS. It culminated in two packed sessions in the Main Auditorium on 20 and 21 January when the big UA1 and UA2 collaborations described how they unearthed a handful of events suggestive of the long sought carriers of the weak force. With skilful triggering and data handling, the mass of data collected during the two-month run has been 'purified' by passing it through successively finer filters. Each experiment has isolated a few treasured examples (6 for UA1, 4 for UA2) of 540 GeV proton-antiproton collisions producing a clean high transverse momentum electron on one side, together with energy with no visible track on the other. This invisible energy hints at a neutrino. No other mechanisms have been put forward to explain all these events, and the indication is that the observed signals are due to the production and decay of the charged intermediate boson (the W particle). The experimenters are looking forward to the next SPS proton-antiproton collider run, scheduled to begin in April, which hopefully should provide still more evidence, hopefully including the neutral  $(Z^0)$  particles.



(Photo 244.1.83)

A press conference at CERN on 25 January announced the discovery of the W particle.

Au CERN, le 25 janvier, une conférence de presse a annoncé la découverte de la particule W.

# Premières signatures de la particule W

L'excitation a grandi pendant le mois de janvier avec l'apparition des premiers résultats de la période d'expériences de collisions proton-antiproton qui s'est déroulée récemment avec succès au SPS. Elle culmina les 20 et 21 janvier lors de deux séances dans l'Amphithéâtre principal bondé quand les grandes collaborations UA1 et UA2 décrivirent comment elles avaient découvert quelques événements évoquant la signature des porteurs de la force faible depuis longtemps recherchés. Avec d'habiles déclenchements et traitements de données, la masse de données recueillies au cours de la période d'expérimentation de deux mois a été 'purifiée' en la faisant passer à travers des filtres de plus en plus fins. Chaque expérience a isolé quelques exemples précieux (six pour UA1, quatre pour UA2) de collisions proton-antiproton à 540 GeV produisant nettement, d'un côté, un électron à impulsion transverse élevée et, de l'autre, de l'énergie sans trace visible. Cette énergie invisible fait penser à la présence d'un neutrino. Aucun autre mécanisme n'a été proposé pour expliquer tous ces événements, ce qui indique que les signaux observés sont dus à la production et à la désintégration du boson intermédiaire chargé (la particule W). Les expérimentateurs attendent la prochaine période d'expériences de collisions protonantiproton au SPS qui doit commencer en avril et qui devrait fournir encore davantage d'évidence y compris les tant attendues particules neutres  $Z^0$ .

# **COMMUNICATIONS OFFICIELLES**

**OFFICIAL NEWS** 

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après. Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading

En raison de problèmes techniques indépendants de notre volonté, certains passases de cette édition du Bulletin n'ont pu être traités selon le procédé habituel. Nous nous excusons auprès de nos lecteurs de la présentation parfois hétéroclite de ce numéro. Certains textes ont même dù étre reportés à la semaine prochaine.

Due to technical problems beyond our control, not all the items in this edition of the Weekly Bulletin could be processed in the normal way. We apologize to readers for the unusual presentation of some of the information. Some items have had to be held over for next week.

#### COMITE CONSULTATIF PERMANENT

La première réunion du Comité en 1983 s'est tenue le mercredi 19 janvier et le Frésident a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres nommés par l'Association du Personnel.

1. Commission consultative de sécurité sociale, réintégration et intégration (CCSSRI)

Le Président de la Commission nouvellement créee a présenté le plan de travail en cours et le représentant de l'Association du Personnel a confirmé que des efforts particuliers sont faits actuellement pour résoudre les problèmes liés à l'intégration. Il a été convenu que le Président de la Commission rendrait compte des résultats des différentes études en cours lors de la réunion de juin du Comité consultatif permanent.

#### 2. Fonds d'entraide

Le Président du Fonds a présenté le rapport de sestion pour l'exercice 1982/1983, ainsi que les comptes contrôlés par les vérificateurs et le budget prévisionnel du nouvel exercice. 28 cas ont été examinés pendant l'exercice écoulé et il a été reconnu que le travail des membres du Fonds était apprécié, efficace et nécessaire. Le Président a adressé à toutes les personnes concernées ses félicitations pour les résultats de leurs efforts et la discrétion avec laquelle elles se sont acquittées de leur tâche, et les comptes ont été approuvés.

#### 3. Examen des conditions d'emploi CERN (CEC)

La première réunion du Groupe de travail créé par le Conseil le 16 décembre 1982 s'est tenue les 26 et 27 janvier 1983 sous la présidence de M. J. Walsh (Délésué du Royaume-Uni au Comité des Finances). Le Président a regretté la décision de l'Association du Personnel de ne pas accepter l'invitation qui lui a été faite par lethe reasons for the decision, which the Conseil de participer aux réunions, et de

#### STANDING ADVISORY COMMITTEE

The first meeting of the above committee in 1983 was held on Wednesday, 19 January, and the Chairman welcomed the new members nominated by the Staff Association.

1. Social Security, Integration and Reintegration Advisory Board (CCSSRI)

The Chairman of the newly-created board presented the programme of work in progress and the Staff Association representative confirmed that special efforts were being made to solve problems related to integration. It was agreed that the Chairman would report on the results of the various studies under way at the June meeting of the Standing Advisory Committee.

#### 2. Mutual Aid Fund

The Chairman of the fund presented the management report for 1982/83, together with the audited accounts and the provisional budget for the coming year. 28 cases had been examined during the past year, and it was agreed that the work of the members of the fund was appreciated, efficacious and necessary. The Chairman congratulated all those concerned on the results of their efforts and the discretion with which the work was carried out, and the accounts were approved.

#### 3. CERN Employment Conditions Review (CEC)

The first meeting of the Working Group created by the Council on 16 December 1982 met on January 26 and 27, 1983 under the chairmanship of Mr. J. Walsh (United Kinsdom Delesate to Finance Committee). The Chairman regretted the decision of the Staff Association not to accept the invitation from Council to attend, nor to send an observer. The President of the Staff Association explained Association hoped might not be final, and ne pas envoyer non plus d'observateur.

Le Président de l'Association du Personnel a expliqué les motifs de cette décision,
dont l'Association espère qu'elle ne sera
pas définitive, et il a confirmé que, sous
certaines conditions, qui ont été exposées
par l'Association dans une lettre adressée à M. Walsh, celle-ci pourrait accepter
de participer, comme il était prévu initialement. Entre-temps, des contacts sont
maintenus avec les Délésations et les travaux requis par les différents dossiers à
étudier se poursuivent dans le cadre de
l'Association.

L'ordre du jour provisoire de la première réunion du CEC, établi par le Président, comporte les points suivants :

Mandat du Groupe de travail

Sujets proposés au Groupe pour examen

Programme prévu pour l'étude de sujets lors de futures réunions

Indemnités de subsistance varia-

Consé de maternité et d'adoption

Indemnité de subsistance pour les stasiaires

Travail par roulement et droits à pension des travailleurs postés.

Les documents relatifs aux indemnités de subsistance variables (CERN/C/CEC/1.03), au consé de maternité et d'adoption (CERN/C/CEC/1.04) et aux indemnités de subsistance pour les stasiaires (CERN/C/CEC/1.05) ont été présentés au Comité et la

question du travail par roulement et des droits à pension des travailleurs postés a été exposée oralement. Le Président a pris note des observations qui ont été faites et il en a été tenu compte à la réunion es 26 et 27 janvier 1983.

#### Mise en oeuvre de la politique du CERN

#### en matière de personnel

L'Association du Personnel a proposé que la question de la nomination des membres d'un proupe de travail chargé de mettre en oeuvre les propositions du rapport sur les aspects de la politique du CERN en matière de personnel et celle du calendrier des travaux de ce proupe soient

inscrites à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Le Président a rappelé qu'il avait déjà été convenu que ces questions soient réétudiées lors d'une future réunion.

#### 5. Dates des futures réunions

Le Comité a approuvé, sous réserve de confirmation, le calendrier provisoire sui-vant proposé pour les futures réunions:

16 ou 23 février - 16 mars - 13 avril - 25 mai confirmed that, under certain conditions which they had specified in a letter to Mr. Walsh, the Association could agree to Participate as originally foreseen.

Meanwhile contact was being maintained with the delegations and work continued within the Association on the various dossiers to be studied.

The draft asenda for the first CEC meetins as established by its Chairman contains the followins items:

Mandate of the Working Group

Subjects proposed for examination by the Group

Schedule of study of subjects for future meetings

Variable Subsistence Allowances

Maternity and Adoption Leave

Subsistence Allowances for Students

Shift Work and Pension Rights for Shiftworkers.

Documents on Variable Subsistence AIlowances (CERN/C/CEC/1.03), Maternity and Adoption Leave
(CERN/C/CEC/1.04) and Subsistence
Allowances for Students
(CERN/C/CEC/1.05) were presented to
the Committee, and an oral presentation
was made on the subject of Shift Work
and Pension Rights for Shiftworkers. The
comments made were noted by the Chairman and were taken into account at the
meeting on 26 and 27 January 1983.

# 4. Implementation of CERN Staff

The Staff Association proposed that the nomination of the members of a group to implement the proposals of the report on aspects of CERN Staff Policy, together with a calendar of the work to be carried out, should be placed on the agenda for the next meeting. The Chairman recalled that it was already agreed that the subject should be re-discussed at a future meeting.

#### 5. Dates of future meetings

A provisional calendar of proposed dates for future meetings was agreed, subject to confirmation, as follows:

16 or 23 February - 16 March - 13 April - 25 May

29 June - 31 August - 28 September

#### 6. Internal Mobility

The most recent statistics were presented, and it was senerally felt that the subject should be re-examined, and the possibility of returning to total post complements by divisions reconsidered.

#### 6. Mobilité interne

Les statistiques les plus récentes ont été présentées et on a estimé sénéralement que la question devrait être réexaminée et qu'il y aurait lieu ésalement d'envisaser de nouveau la possibilité d'un retour à un système fixant le nombre total de postes par Division.

## 7. Affectation de personnel au LEP

E. Picasso a été invité à présenter, lors de la prochaine réunion du Comité, les développements les plus récents concernant les plans et l'organisation de la nouvelle Division Anneau Principal du LEP.

#### 8. Cotisations d'assurance-maladie

Le Président a annoncé que ces cotisations devront être ausmentées et le Comité des Finances sera saisi en février d'une proposition de les relever de 7,1% à 7,5%, la cotisation du personnel passant de 2,31 à 2,45%, avec effet rétroactif au 1er janvier 1983.

#### 9. Enquête

L'Association du Personnel a annoncé que les résultats de l'enquête effectuée avec l'aide de l'Université de Neuchâtel sont en voie d'être disponibles et qu'un résumé sera adressé aux membres du personnel en février 1983. Il a été proposé que, lorsque ce document aura été distribué, le Professeur Rousson de l'Université de Neuchâtel soit éventuellement invité à venir pour commenter les résultats de l'enquête.

10. L'Association du Personnel a proposé que la question de la Médiation soit réétudiée dans une prochaine réunion.

La prochaine réunion se tiendra en février à une date qui devra être confirmée.

# LA COMMISSION D'INSPECTION TECHNIQUE ET DE SECURITÉ (TIS) ET SON MANDAT

Au cours des dernières années, les activités de recherche et les programmes de construction et d'exploitation du CERN ont régulièrement crû en complexité qu'il s'agisse de la physique ou de la technique

Pour faire face au large éventail de problèmes que pose le programme des travaux de l'Organisation en matière de santé et de sécurité, il a été décidé de créer une Commission d'inspection technique et de sécurité qui aura pour tâche de traiter les aspects essentiels de la sécurité au CERN.

La Commission est dirigée par M. F.A. Ferger qui rendra compte directement au Directeur général. La Commission travaillera en liaison étroite avec les Divisions techniques et de recherche et avec le Directoire. Elle présentera chaque année au Comité de Management au moins un rapport sur l'état de la sécurité au CERN.

#### 7. LEP Staffing

E. Picasso has been invited to present the latest plans and organization of the new LEP Main Ring Division at the next meeting of the Committee.

#### 8. Health Insurance Contributions

The Chairman announced that these would have to be augmented and a proposal to increase them from 7.1% to 7.5% (Staff contribution from 2.31% to 2.45%) would go to the Finance Committee in February to take effect retroactively from 1 January 1983.

#### 9. Enquiry

The Staff Association announced that the results of the enquiry carried out with the help of the University of Neuchâtel were now becoming available and a résumé would be sent to the members of the personnel in February 1983. It was proposed that, once this had been distributed, Professor Rousson from Neuchâtel might be invited to comment on the results.

10. The Staff Association proposed that the subject of **Mediation** be rediscussed at a future meeting.

The next meeting will be in February at a date to be confirmed.

# THE TECHNICAL INSPECTION AND SAFETY COMMISSION (TIS) AND ITS MANDATE

The physical and technical complexity of research activity and of construction and operational programmes in CERN has steadily increased during the past years.

In order to respond to the wide spectrum of questions related to safety and health arising from the work programme of the Organization it has been decided to set up a Technical Inspection and Safety Commission whose task will be to cover the essential aspects of safety at CERN.

The Head of the Commission is Dr. F.A. Ferger who will report directly to the Director-General. The Commission will work in close contact with the Research and Technical Divisions as well as with the Directorate. It will make at least one report per year to the Management Board on the state of safety at CERN.

#### Commission d'inspection technique et de sécurité (TIS)

On tient pour règle fondamentale que les questions de sécurité doivent faire partie intégrante de la planification, de l'étude et de l'implantation de tout projet. En conséquence, la personne chargée d'un projet, grand ou petit, doit s'assurer que la sécurité a explicitement été prise en considération et sa responsabilité est directe en la matière. Cette responsabilité peut être déléguée, notamment dans le cas de très grands projets comme par exemple le LEP, à des personnes choisies qui sont directement chargées de l'étude technique et de la réalisation des sous-systèmes qui composent le projet dans son ensemble.

Le Chef d'un projet ainsi que les Chefs de Division peuvent demander aux responsables de la sécurité au sein de la Division ou pour un projet de les aider à surveiller l'application des recommandations et procédures en matière de sécurité. Pour inciter expressément le personnel technique chargé d'un projet à ne pas négliger la sécurité dès les toutes premières étapes de la conception, le lancement d'un projet ou de ses sous-systèmes doit être subordonné à la présentation séparée d'une description satisfaisante et raisonnablement détaillée des problèmes en matière de sécurité et des solutions adoptées pour y faire face. La description doit énumérer par ordre chronologique les autorités dans les domaines de la technique et de la sécurité qui ont été consultées soit au CERN soit dans les États membres du CERN ainsi que les recommandations qu'elles ont formulées.

Sur la base de ces descriptions, la Commission d'inspection technique et de sécurité pourra non seulement s'assurer qu'il a été expressément tenu compte de la sécurité à court, moyen et long termes mais encore formuler des observations et finalement délivrer une attestation de contrôle (à ne pas confondre avec l'approbation du projet). Cette procédure devrait permettre d'éviter qu'un projet ou une expérience soit présenté tardivement pour commentaires au service de Sécurité qui se trouve alors dans l'impossibilité matérielle de déceler des risques pour la sécurité et/ou de recommander des améliorations.

Les expériences (notamment celles de très grandes ampleur et complexité) peuvent s'assimiler aux projets et en pareil cas, le Chef de Groupe en matière de sécurité (GLIMOS) doit être nommé aux tous premiers stades de la proposition d'expérience.

Pour aider l'Organisation à maintenir en matière de sécurité des normes élevées comparables à celles qui sont appliquées et développées dans les États membres, la Commission d'inspection technique et de sécurité devrait fournir des avis et informations techniques, lorsqu'il y a lieu, s'acquitter de ses tâches de contrôle et donner son agrément aux projets. Dans ce dernier cas, la Commission doit s'assurer que les unités techniques ont respecté et pris en compte autant que faire se peut dans leurs travaux les spécifications des normes industrielles et, en cas d'impossibilité, ont expliqué en détail dans quelle mesure elles ont appliqué le principe de "minimisation raisonnable" à la réduction des risques.

Le Service médical continuera à contrôler avec beaucoup de soin et d'attention les conditions de travail du personnel du point de vue de l'hygiène. On espère qu'une bonne coopération entre les unités techniques et le Service médical contribuera à éviter que le personnel soit exposé dans son travail à d'éventuels risques pour sa santé.

# The mandate of the Technical Inspection and Safety Commission (TIS)

It is considered a basic rule that safety aspects must form an integral part of the planning, design and layout of any project. Consequently, the person responsible for a project, however big or small, must ascertain that safety aspects have been clearly taken into account and carries direct responsibility for this. This responsibility can be delegated especially in the case of very big projects, as for example LEP, to selected persons, who have direct responsibility for the technical design and execution of the sub-systems forming the complete project.

The Head of a project as well as a Division Leader can call on the divisional or Project Safety Officer to assist him in the follow-up of safety recommendations and/or procedures. In order to produce formal pressure on the technical project staff to attend to safety considerations from the very beginning of the concept of a project, the launching of a project and/or its sub-systems must be made dependent on a separate, satisfactory and reasonably detailed description of the safety problems and the solutions adopted to safe-guard against them. The description must list in chronological order the safety and/or technical authorities which were consulted whether at CERN or in the CERN Member States and the recommendations formulated by them.

On the basis of these descriptions TIS cannot only convince itself that short-term, medium and long-term aspects have been clearly taken into account, but can also comment and eventually issue their **audit** certificate (not to be confused with approval). This procedure should help to avoid the belated presentation of a project or experiment for comments from the Safety Services which will then find it materially impossible to detect safety hazards and/or recommend improvements.

Experiments (especially the very big and complex ones) can be treated identically to projects and in such cases the Group Leader in Matters of Safety (GLIMOS) must be appointed in the very early stages of the proposal for an experiment.

In order to help the Organization to maintain high standards of safety in line with those practiced and evolving in the Member States, TIS should provide technical advice and information, wherever needed, carry out its monitoring duties and audit projects. In the latter case, TIS has to be convinced that the technical units have observed and included in their work the prescription of industrial standards and norms as far as possible, and should this prove to be impossible, explain in detail to what extent they have applied the "As low As Reasonably Achievable" principle to the reduction of risks.

The Medical Service will continue to monitor with great care and attention the working conditions of the staff from a health point of view. It is hoped that good cooperation between the technical units and the Medical Service will help to avoid exposing staff to possible health hazards in their work.

It has appeared in the past most divisions considered the regular meetings of the Division Safety Officers a useful and practical platform to discuss current safety problems and the solutions applied to solve them. It is intended to continue these meetings. They will be chaired by a DSO elected for one year and the Head of TIS will attend these meetings ex officio, together with any expert whose presence he considers useful.

Il est apparu par le passé que la plupart des Divisions jugent utiles et pratiques les réunions régulières des Délégués divisionnaires à la sécurité pour l'examen des problèmes courants en la matière et des solutions appliquées pour les résoudre. Il est prévu de poursuivre cette pratique. Les réunions seront présidées par un Délégué divisionnaire à la sécurité élu pour un an et le Chef de la Commission d'inspection technique et de sécurité y assistera ès qualités accompagné de tous les experts dont il jugera utile de s'entourer.

#### Compositon de la Commission

La Commission se compose des services suivants qui seront dirigés par les personnes désignées cidessous:

Chef: M. F.A. FergerGénie Civil: à pourvoir

- Électricité et

installations électriques: à pourvoir

- Service du feu et

prévention des incendies:

- Gaz inflammables et chimie:

M. J. Fivet

M. J. Schmid

(à temps partiel)

- Sécurité générale,

normes industrielles:
Groupe Ingénierie mécanique:
Service médicaux:
Radioprotection:

M. R. Stierlin
M. R. Perin
Dr. J.-P. Diss
M. K. Goebel

Toutes suggestions visant à maintenir les normes de sécurité déjà élevées en vigueur au CERN sont les bienvenues et doivent être adressées à l'une des personnes précitées.

## CAISSE D'ASSURANCES - Note d'information

La présente note tient lieu d'annonce des élections du Comité de Gestion de la Caisse d'Assurances pour 1983.

Les scrutateurs nommés par le Comité sont:

- M.F. Revelard/FI et
- M.B. Szeless/PS.

Les formules de proposition de candidatures sont annexées dans le présent bulletin en page 9.

Les membres de la Caisse ayant l'intention de devenir candidats sont priés de se mettre en rapport, dès que possible, avec l'Administration de la Caisse, Bât. 60-4-011, afin de pouvoir respecter les délais d'impression et de diffusion de la publicité visée au paragraphe E7 du Règlement.

Le dernier délai pour la soumission des épreuves est fixé au lundi 14 février 1983.

Administration de la Caisse d'Assurances

# COMITÉ DE GESTION DE LA CAISSE D'ASSURANCES - RÈGLEMENT POUR LES ÉLECTIONS

#### Α

1. Les membres de la Caisse d'Assurances élisent, au scrutin secret, trois membres titulaires du Comité de Gestion et trois membres suppléants.

#### Composition of the Commission

The Commission is made up of the following services under the responsibility of the person shown:

Head: Dr. F.A. FergerCivil Engineering: to be announced

- Electricity and

Electrical Installations: to be announced

- Fire Brigade and Fire

Prevention: Mr. J. Fivet

- Flammable Gases and Chemistry: Dr. J. Schmid (Part-time)

- General Safety Aspects,

Industrial Standards and Norms: Mr. R. Stierlin
 Mechanical Engineering Group: Dr. R. Perin
 Medical Services: Dr. J.-P. Diss

- Radiation Protection: Dr. K. Goebel

Any suggestions to maintain the already high standards of safety at CERN are most welcome and should be sent to any of the people mentioned above.

## STAFF INSURANCE SCHEME - Information notice

The holding of the elections of the Staff Insurance Scheme Management Board for 1983 is hereby announced.

The Polling Officers appointed by the Board are:

- Mr F. Revelard/FI and
- Mr B. Szeless/PS.

Proposal forms for candidatures are included in the present Bulletin, page 9.

Members of the Scheme interested in becoming candidates are asked to contact the Management of the Scheme, Bldg. 60, Office 4–011 as soon as possible, so as to meet deadlines for printing and distribution of the publicity mentioned in paragraph E7 of the Regulations.

The last date for handing in of proofs is Monday 14 February 1983.

Management of the Staff Insurance Scheme

# MANAGEMENT BOARD OF THE STAFF INSURANCE SCHEME - REGULATIONS FOR ELECTIONS

#### Α

1. Three ordinary members and three alternate members of the Management Board of the Staff Insurance Scheme shall be elected by the members of the Scheme by secret ballot.

- 2. Les candidats se classent selon les voix obtenues. Un tirage au sort départage les ex-aequo.
- 3. Sont élus:
  - titulaires: les candidats classés premiers, selon le nombre de postes à pourvoir;
  - suppléants: les candidats venant après, selon le nombre de postes à pourvoir.
- 4. Sont désignés comme "viennent ensuite", avec leur classement et pour une durée d'une année, les candidats non élus.
- 5. Titulaires et suppléants sont associés selon leur classement respectif.

#### В

- 1. Le mandat des membres élus titulaires et suppléants, est de trois ans. Les membres élus sont renouvelés par tiers tous les ans.
- Sont sortants à la fin d'une période d'une année le titulaire et son suppléant dont les mandats arrivent à expiration.
- 3. les membres sortants sont rééligibles.
- 4. Si un membre suppléant se représente aux élections avant l'expiration de son mandat et n'est élu ni titulaire ni suppléant, il conserve ses fonctions de suppléant pour la durée initialement prévue.
- 5. Au cas où un mandat de titulaire devient vacant avant son expiration, son suppléant ou, à défaut, le "vient ensuite" classé le premier, devient titulaire du poste.
  - Au cas où un mandat de suppléant devient vacant avant son expiration, le "vient ensuite" classé le premier devient suppléant au poste.
- 6. Lorsque des membres (titulaires et suppléants) ont été élus au cours d'un même scrutin, le membre titulaire qui a obtenu le plus grand nombre de voix et son suppléant se démettront de leur mandat à l'expiration de la période de trois ans prévue au paragraphe B1, ci-dessus. Le membre titulaire classé second selon le nombre de voix obtenues et son suppléant se démettront de leur mandat à l'expiration d'une période de deux ans. Le membre titulaire classé troisième selon le nombre de voix obtenues et son suppléant se démettront de leur mandat à l'expiration d'une période d'un an.

#### C

Sous réserve de l'Article E6 bis ci-après, les élections ont lieu une fois par an au cours du premier semestre. Les dates en sont fixées de manière que chaque nouveau membre puisse entrer en fonction dès l'expiration du mandat de son prédécesseur.

Le membre ou le suppléant sortant à l'expiration de son mandat reste en fonction jusqu'à la désignation de son successeur, soit au maximum pendant trois mois.

#### D

En application de l'Article: 3 du Règlement du Comité de Gestion, si le nombre de membres élus est insuffisant pour former un quorum avec les autres membres du Comité, il est procédé aussitôt à de nouvelles élections.

Ces élections devront permettre de pourvoir à l'ensemble des postes vacants.

#### E

1. L'Administration de la Caisse organise les élections et communique toute information à leur sujet.

- 2. The number of votes polled shall determine the order of the candidates. In the event of a tie, lots shall be drawn.
- 3. The ordinary members elected shall be those candidates coming first in the order of votes polled, according to the number of posts to be filled.
  - The alternate members elected shall be those coming next in the order of votes polled, according to the number of posts to be filled.
- 4. Candidates not elected shall be listed for a period of one year as coming next in the order of votes polled.
- 5. The ordinary and alternate members shall be linked according to their respective places in the order of votes polled.

#### B

- 1. The term of office of those elected as ordinary and alternate members shall be three years. New elections shall be held each year for one-third of the posts of elected members.
- 2. The ordinary member and his alternate, whose terms of office expire, shall thus retire at the end of each yearly period.
- 3. Retiring members are eligible for reelection.
- 4. If an alternate member stands for election before the expiry of his term of office and is not elected as either ordinary or alternate member, he shall continue to serve as alternate member for the term for which he was originally elected.
- 5. Where the office of an ordinary member falls vacant before the expiry of its term, it shall be filled by his alternate, or, failing this, by the candidate who came first in the order of those not elected.
  - Where the office of an alternate member falls vacant before the expiry of its term, it shall be filled by the candidate who came first in the order of those not elected.
- 6. When members (ordinary and alternate) have taken office as a result of a single election, the term of office of the
  ordinary member who polled the highest number of votes
  and his alternate shall expire at the end of the period of
  three years specified in paragraph B1, above. The term of
  office of the ordinary member polling the next highest
  number of votes and his alternate shall expire at the end
  of a period of two years. The term of office of the ordinary
  member third in the order of votes polled and his alternate shall expire at the end of a period of one year.

#### $\mathbf{C}$

Subject to Article E6 bis below, elections shall take place once a year during the first quarter. The dates shall be so arranged as to enable each new member to take up his duties as soon as the term of office of his predecessor has expired.

A member or alternate whose mandate has expired shall remain in office until the designation of his successor but for not more than three months.

#### D

For the purposes of Article 3 of the Regulations of the Management Board, if the number of elected members is insufficient with the other members of the Board to form a quorum, new elections shall immediately be held, from which all the vacant posts must be filled.

#### E

1. The Management of the Staff Insurance Scheme shall be responsible for organizing the elections and for issuing all relevant information.

5/83 - 31.1.83

- 2. Deux scrutateurs sont nommés par le Comité de Gestion, ou à défaut par le Directeur général, pour surveiller le déroulement des élections.
- 3. Sont électeurs tous les membres de la Caisse d'Assurances.
- 4. Sont éligibles tous les membres de la Caisse d'Assurances.
- 5. Les candidatures appuyées par au moins neuf électeurs doivent être déposées dans les 15 jours civils qui suivent l'annonce des élections.
- 6. Les candidatures doivent être déposées auprès de l'Administration de la Caisse.

#### 6 bis.

- a) en cas de candidature unique, le candidat est réputé membre élu. Dans ce cas, les postes vacants de suppléants seront pourvus lors des élections suivantes par les "viennent ensuite". Celui qui aura recueilli le plus grand nombre de voix remplira le mendat de suppléant dont la durée est la plus importante.
- b) en cas d'absence de candidature, l'Administration de la Caisse procède dans les meilleurs délais à l'organisation de nouvelles élections.
  - 7. Tous les candidats ont à leur disposition un espace publicitaire identique dans lequel ils ont toute liberté de s'exprimer avec comme seule obligation d'indiquer leurs nom et prénom. Les informations données par les candidats n'engagent qu'eux-mêmes.
- 8. Dans les 15 jours civils suivant la date limite du dépôt des candidatures, l'Administation de la Caisse procède à la distribution des bulletins de vote ainsi qu'à la diffusion des informations fournies par les candidats.
- 9. Au plus tard, 15 jours civils après la distribution des bulletins de vote, chaque électeur doit faire parvenir son bulletin de vote sous double enveloppe à l'Administration de la Caisse. Sur l'enveloppe extérieure collée, il indique son nom et appose sa signature; seule l'enveloppe officielle est acceptée. L'enveloppe intérieure doit être collée; elle ne doit contenir que le bulletin de vote et ne doit comporter aucune indication permettant d'identifier l'électeur.
- 10. Chaque électeur doit tracer une croix en regard du nom de chaque candidat pour lequel il vote. Le bulletin devra comporter au maximum un nombre de croix égal au nombre de postes de titulaires à pourvoir. Tout bulletin comportant plus de croix que le nombre de postes de titulaires à pourvoir est nul.
- 11 .Le dépouillement du scrutin est public.
- 12. A l'issue du scrutin, les postes vacants sont pourvus conformément aux dispositions du paragraphe A2, A3, A4, ci-dessus.
- 13. Les contestations éventuelles doivent être présentées par écrit à l'Administration de la Caisse dans un délai de 10 jours civils à compter de la proclamation des résultats.

- 2. Two polling officers to supervise the conduct of the elections shall be nominated by the Management Board, or failing this by the Director-General.
- All members of the Staff Insurance Scheme shall be entitled to vote.
- 4. All members of the Staff Insurance Scheme are eligible.
- 5. A nomination shall require the support of at least nine electors and shall be put forward within 15 calendar days from the announcement of the elections.
- 6. Nominations shall be lodged with the Management of the Staff Insurance Scheme.

#### 6 bis

- a) If there is only one candidature, the candidate shall be declared duly elected. In that event, any posts of alternate remaining vacant shall be filled from among those listed (see Article A4), the longest mandates being filled in order of the greatest number of votes polled.
- b) If no candidatures are lodged, the Management of the Scheme shall re-start the election procedure as soon as possible.
- 7. Publicity facilities, equal in extent for all candidates, shall be made available, in which candidates may exercise complete freedom of expression, the only compulsory insertion being their name and first name. The candidates themselves are alone responsible for any information given in this way.
- 8. Within 15 calendar days from the closing date for nominations, the Management Board of the Scheme shall distribute the Ballot papers and copies of the information provided by the candidates.
- 9. Not later than 15 calendar days after the distribution of the ballot papers, each voter shall enclose his ballot paper in a double envelope and send it to the Management Board of the Scheme. On the outer sealed envelope the voter shall indicate his name and append his signature; only the official envelope shall be accepted. The inner envelope, also sealed, shall contain only the ballot paper and shall not bear any indication disclosing the identity of the voter.
- 10. The voter shall mark a cross opposite the name of each candidate for whom he is voting. The number of crosses marked shall not exceed the number of ordinary member posts to be filled. Any ballot paper bearing more than this number of crosses shall be considered null and void.
- 11. The votes shall be counted in public.
- 12. When the votes have been counted, the vacant posts shall be filled in accordance with paragraphs A2, A3 and A4, above.
- 13. Any objection must be forwarded in writing to the Management Board of the Scheme within 10 calendar days from the announcement of the results.

## ÉLECTION DES MEMBRES AU COMITÉ DE GESTION DE LA CAISSE D'ASSURANCES DU CERN

#### Proposition de candidature

Les soussignés,	, après avoir	pris connai	ssance du F	Règlement	des élections,	prient l'Administ	ration de
la Caisse d'Assu	urance de rec	cevoir pour l'	élection au	Comité de	Gestion la can	didature de:	

3. T	
Nom	•
HUDFI	

Prénom:

Division:

CERN, le

Les propositions doivent parvenir à l'Administration de la Caisse (Bât. 4, Bureau 3-020) dans un délai de 15 jours civils (Art. E5, Règlement relatif aux élections), soit jusqu'au lundi 15 février 1982 à midi. On procédera au dépouillement en public.

## **DECLARATION DU CANDIDAT**

Je soussigné , déclare accepter être candidat au Comité de Gestion de la Caisse, sous réserve de confirmation au plus tardlelundi 14.02.1983 à 12.00h.

CERN, le

Signature:

Name/nom	First name/Prénom	Div.	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			

# ELECTIONS OF MEMBERS OF THE MANAGEMENT BOARD OF THE CERN STAFF INSURANCE SCHEME

Nomination of a candidate

We, the abovesigned, certify that we have read the Regulations for elections and hereby request the Management Board of the Staff Insurance Scheme to receive the nomination of the following candidate:

Name:

First name:

Division:

CERN,

Nominations shall be forwarded to the Management of the Scheme (Building 4, Room 3–020) within 15 days (Art. E5 of the Regulations for elections). The closing date for the receipt of nominations shall be Monday 14 February 1983 at midday and nomination papers shall then be publicly opened.

# **DECLARATION OF CANDIDATE**

I, the undersigned, , hereby declare that I accept my nomination as a candidate to the Management Board of the Staff Insurance Scheme, subject to confirmation by midday, Monday 14.02.1983.

CERN

Signature:

# COMMISSION CONSULTATIVE DE SÉCURITÉ SOCIALE, RÉINTÉGRATION ET INTÉGRATION (CCSSRI)

La Commission Consultative de Sécurité Sociale, Réintégration et Intégration (CCSSRI), dont le principe a été approuvé par le Comité Consultatif Permanent lors de sa réunion du 6 Octobre 1982, est maintenant constituée.

#### 1. Ses domaines d'activité sont:

- 1.1 l'organisation et le fonctionnement de la sécurité sociale des membres du personnel du CERN, qui couvrent:
  - les soins médicaux
  - les indemnités de maladie (congés de maladie)
  - les prestations de chômage
  - les prestations de vieillesse
  - les prestations aux familles
  - les prestations de maternité
  - les prestations d'invalidité
  - les prestations de veuves et d'orphelins
  - les maladies et accidents professionnels;
- 1.2 la réintégration dans les régimes sociaux nationaux des membres du personnel quittant l'Organisation et des membres de leurs familles;
- 1.3 l'intégration des membres du personnel et des membres de leurs familles dans les États-hôtes;

#### 2. Son mandat est le suivant:

- 2.1 par l'intermédiaire des services concernés, assurer la mise en application et le suivi des mesures d'ensemble décidées par la Direction dans les domaines précités;
- 2.2 donner son avis sur les projets de textes administratifs (Statut et Règlement du Personnel, Statuts de la Caisse d'Assurances, Circulaires Administratives, Convention d'Assurance-Maladie, etc.) réglementant les matières contenues dans ses do-

- maines d'activité. En particulier, veiller à l'uniformité de la terminologie utilisée dans ces textes et à la cohérence des dispositions d'application;
- 2.3 procéder à toute étude dans les domaines précités, que ce soit, sur demande du Comité Consultatif Permanent, à partir de suggestions émanant de membres du personnel ou de toute autre source, ou de son propre chef. Formuler des recommandations à la suite de telles études;
- 2.4 assurer la liaison avec les coordinateurs nationaux pour la réintégration;
- 2.5 faire périodiquement rapport de ses activités au Comité Consultatif Permanent

## 3. Ses membres sont, pour 1983:

MM.J.F. BARTHELEMY/PE, Président

- J. CUTHBERT/PE
- D. DEKKERS/Association du Personnel
- J.P. DISS/TIS
- J. FAESSLER/FI, coopté par la Commission
- Ch. FORMAN/CIS\*)
- J.P. KOUTCHOUK/Association du Personnel
- G. MACLEOD/Comité de Gestion de la Caisse d'Assurances
- E. MAQUET/TIS
- B. NICOLAI/Association du Personnel
- G. STASSINAKIS/Relations avec les Étatshôtes
- \*) sera remplacé en cours d'année par M. R. HUGENTOBLER

Vous pouvez adresser vos suggestions dans les domaines d'activité de la CCSSRI à n'importe lequel de ses membres. De même, pouvez-vous leur adresser toute question relative à l'un de ces domaines, pour autant qu'elle ne peut pas être traitée par un service du CERN (Caisse-Maladie, Caisse d'Assurances, Bureau des Congés et Remboursements, etc.).

# STATUT ET RÈGLEMENT DU PERSONNEL

Veuillez trouver ci-après un relevé des 'Communications officielles' (dont tout membre du personnel est censé avoir pris connaissance) relatives à l'application des Statut et Règlement du Personnel. Il indique toutes les dispositions permanentes, encore en vigeur au 31 décembre 1982, parues depuis le No 41/76 où la rubrique 'Communications officielles' figura pour la première fois, jusqu'au No 51/82. Ainsi, pour connaître les communications relatives aux Statut et Règlement du Personnel, il suffit de se reporter à ce relevé et aux numéros du Bulletin parus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1983.

#### STAFF RULES AND REGULATIONS

Below is a summary of the communications published under the heading 'Official News' (of which all members of the personnel are deemed to have taken note) relating to the application of the Staff Rules and Regulations. It lists all the permanent provisions which were still in force on 31 December 1982 and which appeared between 41/76, when the 'Official News' heading was first introduced, and No. 51/82 inclusive. All items referring to the Staff Rules and Regulations can thus be found by reference to this list and to the Bulletins published since 1 January 1983.

Circulaires Administratives	Titre de l'Anmonce Item Heading	Stai (Chaj R <u>e:</u> Rule:	Référence aux tut et Règlement pitre et Section) ference to Staff s and Regulations pter and Section)	Bulletin <u>N°</u>	Page
Communiqué de la Direction du CERN à propos d'un tract politique   Statement by the CERN Management on political   I - 3			I - 1	1	
A'un tract politique   Statement by the CERN Management on political   I - 3	Administrative Circulars		I - 1	17/80	2
Consultations électorales en France et en   1 - 3   11/79   3	d'un tract politique Statement by the CERN Management o				
Suisse  Citations devant les Tribunaux    I - 3   11/79   3   3   3   11/79   3   3   3   11/79   3   3   3   3   3   3   3   3   3					, ,
Citations devant les Tribunaux   I - 3	1	e et en	1 - 3	11/79	3
Notice to all Staff	(Citations devant les Tribunaux)			1 '	i 1
Fonctions perdues Lost Identity Cards and "Attestations de Fonctions"  Passage de Marchandises par le Tunnel Passage of Goods through the Tunnel Passage de Marchandises par le Tunnel Passage de Marchandises par le Tunnel Passage de Marchandises par le Tunnel Passage of Goods through the Makesage Passage of Goods through the Tunnel Passage of Goods through the Makesage Passage of Goods th	1			1 '	: :
Lost Identity Cards and "Attestations de Fonctions"   3   36/79   3		ons de	I - 3	36/79	3
Passage of Goods through the Tunnel       I - 3       48/82       11         Passage de Marchandises par le Tunnel       I - 3       11/82       5         Passage of Goods through the Tunnel       I - 3       11/82       6         Stationnement de véhicules hors d'usage ou sans plaques       I - 3       24/82       3         Vehicles out of use or without plates on the sites       I - 3       24/82       3         Les Enfants sur le Site Children on the Sites       I - 3       32/82       2         Service Militaire (suisse)       II - 4       3/77       2         Travail par Roulement Shift Work       III - 1       26/82       2         Congé annuel non pris Annual Leave not taken       II - 4       29/82       3         Réglementation de la Sécurité au CERN°       III - 2       44/79       2         CERN Mandatory Safety Rules and Regulations       III - 2       44/79       2         Procédure en cas d'accident grave Administrative procedure following a serious accident       III - 2       6/77       2         Politique du CERN en matière de Radio-Protection CERN Radiation Protection Policy       III - 2       29/81       3         Sécurité pour les Gaz inflammables       III - 2       46/81       6	Lost Identity Cards and "Attestation	ns de	I - 3	36/79	3
Passage of Goods through the Tunnel				1	- 1
sans plaques Vehicles out of use or without plates on the sites  Les Enfants sur le Site Children on the Sites  I - 3  Service Militaire (suisse)  II - 4  Travail par Roulement Shift Work  Congé annuel non pris Annual Leave not taken  Réglementation de la Sécurité au CERN of CERN Mandatory Safety Rules and Regulations  Procédure en cas d'accident grave Administrative procedure following a serious accident  Politique du CERN en matière de Radio-Protection CERN Radiation Protection Policy  Sécurité pour les Gaz inflammables  II - 3  24/82  3 32/82  2 1 - 3  32/82  2 2  III - 4  3/77  2 6/82  2 2  2 7/82  3 3  III - 4  2 9/82  3 3  Réglementation de la Sécurité au CERN of III - 2  44/79  2 1/79  2 44/79  2 2 1/79  2 4/77  2 3 3  Sécurité pour les Gaz inflammables  III - 2  29/81  3 6					i i
Vehicles out of use or without plates on the sites  Les Enfants sur le Site Children on the Sites  I - 3  32/82  Service Militaire (suisse)  II - 4  Travail par Roulement Shift Work  Congé annuel non pris Annual Leave not taken  Réglementation de la Sécurité au CERN ° CERN Mandatory Safety Rules and Regulations  Procédure en cas d'accident grave Administrative procedure following a serious accident  Politique du CERN en matière de Radio-Protection CERN Radiation Protection Policy  III - 2  24/82  3 2/82  2 1 - 3  32/82  2 2  III - 4  3/77  2 1 1 - 4  29/82  3 3  Réglementation de la Sécurité au CERN ° III - 2  44/79  2 1 1 - 2  44/79  2 2 6/77  2 4/77  2 a serious accident  Politique du CERN en matière de Radio-Protection CERN Radiation Protection Policy  III - 2  29/81  3 Sécurité pour les Gaz inflammables  III - 2  46/81  6	1	sage ou	I - 3	24/82	3
Children on the Sites	Vehicles out of use or without plan	es	I - 3	24/82	3
Travail par Roulement Shift Work  Congé annuel non pris Annual Leave not taken  Réglementation de la Sécurité au CERN ° CERN Mandatory Safety Rules and Regulations  Procédure en cas d'accident grave Administrative procedure following a serious accident  Politique du CERN en matière de Radio- Protection CERN Radiation Protection Policy  Sécurité pour les Gaz inflammables  III - 1 26/82 27/82 2 27/82 2 27/82 2 29/82 3 3 III - 2 44/79 2 21/79 2 44/79 2 6/77 2 44/77 2 3 3 3 3 3 3 3 6 6 8 8 6 8 8 8 8 8 8 8 8				1	
Shift Work  Congé annuel non pris Annual Leave not taken  Réglementation de la Sécurité au CERN ° CERN Mandatory Safety Rules and Regulations  Procédure en cas d'accident grave Administrative procedure following a serious accident  Politique du CERN en matière de Radio- Protection CERN Radiation Protection Policy  III - 2  29/82  3  III - 4  29/82  3  III - 2  44/79  2  21/79  2  6/77  2  4/77  2  4/77  2  3  Frotection CERN Radiation Protection Policy  III - 2  29/81  3  Sécurité pour les Gaz inflammables  III - 2  46/81  6	Service Militaire (suisse)		II - 4	3/77	2
Annual Leave not taken  Réglementation de la Sécurité au CERN ° CERN Mandatory Safety Rules and Regulations  Procédure en cas d'accident grave Administrative procedure following a serious accident  Politique du CERN en matière de Radio- Protection CERN Radiation Protection Policy  Sécurité pour les Gaz inflammables  III - 4  29/82  44/79 21/79 2  1II - 2  6/77 2 4/77 2  4/77 2  29/81 3  Protection CERN Radiation Protection Policy  III - 2  27/81 3	-			1 ' 1	
CERN Mandatory Safety Rules and Regulations  Procédure en cas d'accident grave Administrative procedure following a serious accident  Politique du CERN en matière de Radio- Protection CERN Radiation Protection Policy  Sécurité pour les Gaz inflammables  III - 2 21/79 2 21/79 2 4/77 2 4/77 2 3 5 1II - 2 29/81 3 Frotection CERN Radiation Protection Policy III - 2 27/81 3	-			1 '	
Administrative procedure following a serious accident  Politique du CERN en matière de Radio- Protection CERN Radiation Protection Policy  Sécurité pour les Gaz inflammables  III - 2 4/77 2  4/77 2  29/81 3  III - 2 2/81 3  Signification Protection Policy  III - 2 2/81 3	1			1	
Protection CERN Radiation Protection Policy III - 2 27/81 3 Sécurité pour les Gaz inflammables III - 2 46/81 6	Administrative procedure following			1 '. 1	1
CERN Radiation Protection Policy III - 2 27/81 3  Sécurité pour les Gaz inflammables III - 2 46/81 6		io-	III - 2	29/81	3
			III - 2	27/81	3
1				1	1

 $<sup>^{\</sup>circ}$  Voir également rectificatif dans le Bulletin No 45/79, page 2

Allocation pour Frais d'Etudes	IV - 1	39/82	2
Education Grant	IV - 1	39/82	2
Avis aux Membres du Personnel rémunérés par	IV - 2	28/79	3
le CERN concernant les impôts dans le Canton			
de Genève		20./70	
Notice to Members of the Personnel paid by	IV - 2	28/79	3
CERN concerning taxes in the Canton of Geneva			
Admission dans les hôpitaux publics en Suisse	v - 1	15/77	2
Admission to public hospitals in Switzerland	V - 1	15/77	2
		·	
Assurance-Maladie (libre passage)	V - 1	8/77	2
Health-Insurance Scheme (free transfer)	V - 1	8/77	2
Assurance-Maladie pour Enfants non à charge	v - 1	30/81	2
Health-Insurance for non-dependent Children	V - 1	30/81	2

## NOTE AUX DÉTENTEURS DE 'L'ATTESTATION DE FONCTIONS' SUISSE

Les membres du personnel qui ont une 'Attestation de fonctions' suisse arrivant à échéance prochainement doivent l'apporter le plus tôt possible au Secrétariat de leur Division afin de prolonger sa validité. Les personnes ayant des membres de leur famille à Genève doivent rendre les deux parties de l'attestation en même temps.

Tous les membres du personnel qui ont une 'Attestation de fonctions' suisse dont la date d'expiration est déjà passée doivent également suivre la même procédure et noter que cette situation devra être évitée à l'avenir.

Service des Boursiers et Attachés Tel. 4471

# NOTICE TO HOLDERS OF THE SWISS 'ATTESTATION DE FONCTIONS'

Members of the personnel holding Swiss 'Attestations de fonctions' that are due to expire shortly are asked to take them as soon as possible to their Divisional Secretariat to arrange for extension. Those with family members in Geneva should note that both parts of the card must be handed in at the same time.

Any member of the personnel holding a Swiss 'Attestation de fonctions' whose expiry date has already passed should also proceed as above, and should note that this situation should be avoided in future.

Fellows and Associates Service Tel. 4471

#### ÉLECTIONS MUNICIPALES EN FRANCE

A l'occasion des élections municipales qui se dérouleront en France au mois de mars prochain, il est rappelé\*) que :

- 1. la candidature aux fonctions de Conseiller municipal et l'exercice de ce mandat sont compatibles avec les fonctions de membre du personnel du CERN, dans la mesure où l'Article R I 3.04 aura été respecté, c'est-àdire dans la mesure où l'intéressé aura informé préalablement le Directeur général de son intention d'excercer une activité politique.
- 2. les fonctions de **Maire d'une Commune** ne sont pas compatibles avec celles de membre du personnel.
- 3. si un membre du personnel désire se présenter aux fonctions de Maire, il doit en informer au préalable le Directeur général (Art. R I 3.04). Le lendemain du jour du dépôt de sa candidature, il présentera sa démission au Directeur général qui l'acceptera, le préavis étant réduit à un jour par accord mutuel (Art. R II 6.06). S'il n'est pas élu, ou s'il ne désire pas exercer le mandat qu'il a obtenu, il sera réintégré sur sa demande, dans les quinze jours civils suivant le résultat des élections.

# AUX ÉLECTEURS FRANCAIS RÉSIDANT EN SUISSE – ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 6 ET 13 MARS 1983

#### **VOTE PAR PROCURATION**

Les personnes désireuses de voter par procuration devront se présenter au Consulat Général de France, 11, rue Imbert Galloix à Genève, munies de leurs pièces d'identité (y compris la carte consulaire en cours de validité) avant le 3 MARS prochain, afin de remplir les formulaires nécessaires.

Rappelons à toutes fins utiles :

- que les procurations dressées en mai 1981 (lors de la dernière élection du Président de la République), pour les personnes immatriculées au Consulat, étaient valables pour 3 ans.
- que la personne mandatée doit être inscrite sur la même liste électorale que la personne qui donne procuration. Toutefois, pour Paris, Lyon et Marseille, la personne mandatée peut être sur la liste électorale d'un autre arrondissement que celui où est inscrite la personne qui donne procuration.

\* (Article R I 3.04 des Statut et Règlement du Personnel, paragraphes 5 et 6, partie III, paragraphe 15, partie VIII de la Fiche d'Information 'Devoirs, Obligations et Privilèges' de janvier 1978.)

> Département du Personnel Tél. 2855

 qu'afin de pouvoir établir un mandat valable, il faut bien connaître l'état-civil de la personne choisie, en particulier ses date, lieu de naissance, adresse, ET nom de jeune fille s'il s'agit d'une femme mariée.

N.B. A titre indicatif, les bureaux du Consulat sont ouverts du lundi au vendredi inclus, le matin de 08h30 à 11h30 et l'après-midi de 14h00 à 16h00.

J.F. Barthélemy Tél. 2855

# SEMINARS SEMINAIRES

# Monday 31 January

BEBC USERS' GROUP MEETING

Agenda for the twenty-eighth Meeting at 13.45 hrs - Council Chamber

- 1. BEBC schedule 1983.
- 2. Results of the Fixed Target Workshop and SPSC meeting concerning BEBC.
- 3. Report on the progress of holography in BEBC and planning of the further tests.

#### **EP SEMINAR**

at 17.00 hrs - Auditorium

Fast data acquisition system emulating several multi-channel analysers

by U. RAICH/CERN-EP

We describe a system of two processors coupled via CAMAC. A MC 68000 microprocessor is used for fast CAMAC readout. The pulse height spectra accumulated by the MC 68000 are transferred to a PDP 11 for display and storage on magnetic tape. Hardware and software aspects of the communication will be presented.

## Tuesday 1 February

PROTON SYNCHROTRON AND SYNCHRO-CYCLOTRON COMMITTEE

Agenda for the twenty-eighth meeting

#### **OPEN SESSION**

at 09.00 hrs - Council Room

- 1. Information from the Chairman
- Studies of the doubly-closed shell nucleus <sup>132</sup><sub>50</sub>Sn<sub>82</sub> and its valence nuclei (Bergen-Darmstadt-Göteborg-Jülich-Kingston-Stockholm; PSCC/83-1/M149; J. Blomqvist).
- Measurements of the ratio between double and single ionization of helium for antiprotons (Aarhus-CERN-Stockholm; PSCC/82-86/P64; 82-87/S64; P. Hyelplund).
- 4. Report from the Coordinators (B. Jonson and K. Kilian).

## **CLOSED SESSION**

at 14.30 hrs - 6<sup>th</sup> floor Conference Room

# Wednesday 2 February

INTERSECTING STORAGE RINGS COMMITTEE

#### **CLOSED SESSION**

at 09.30 hrs - 6<sup>th</sup> floor Conference Room

#### THEORETICAL SEMINAR

at 14.00 hrs - TH Conference Room

The short-range nucleon-nucleon interaction in the quark model

by F. FERNANDEZ / University of Tubingen

The quark model and the resonating group method are used to calculate the nucleon-nucleon  $^3S$  and  $^1S$  phase shifts. The short-range part of the N-N interaction is described by quark and gluon exchange between two three-quark clusters. For the long-range part, standard OBE (including only  $\pi$  and  $\sigma$  mesons) is used. The calculated phase shifts agree surprisingly well with the data.

## Thursday 3 February

## CERN PARTICLE PHYSICS SEMINAR

at 16.30 hrs - Auditorium\*)

Status of Stanford superconductive monopole detectors

by B. CABRERA / Standford University

The theoretical basis for detection of magnetic charges using superconductive devices is summarized. Three generations of such detectors are described. They have been designed to search for a cosmic ray flux of supermassive magnetically charged particles. An upper limit for such a particle flux of  $1.2 \times 10^{-10}$  cm<sup>-1</sup>sr<sup>-1</sup> has been set based on 382 days operation with the original single axis detector and 61 days with a new 3 loop detector. No new candidate events have been seen.

\*) Tea and coffee will be provided at 16.00 hrs.

## Mercredi 9 février

#### CERN COMPUTER SEMINAR

at 15.00 hrs\*) - Amphithéâtre

Un processeur pour la synthèse musicale en temps réel

par Giuseppe DI GIUGNO / Institut de Recherche et Coordination Acoustique et Musicale (IRCAM), Paris

Les exigences techniques requises pour la synthèse sonore et musicale en temps réel par ordinateur dépassent la capacité des plus puissantes machines. L'IRCAM a donc construit un processeur numérique, le 4X, spécialisé pour l'analyse et la production du son. Ce processeur est modulaire, microprogrammable, pipe-lined, et atteint les performances d'une machine sérielle de 200 MIPS. Calculant sur 24 bits en virgule fixe, ce processeur est capable, par exemple, de synthétiser simultanément 1500 oscillateurs complexes à 16 kHz, ou de résoudre 512 équations différentielles du 2<sup>e</sup> ordre en 60 microsecondes. Le 4X implémente toutes les techniques connues d'analyse, synthèse et transformations sonores : synthèse additive et soustractive, réverbération, filtrage, FFT, prédiction linéaire, etc. Un logiciel de haut niveau, orienté vers le traitement du signal, est disponible. La versatilité du processeur permet de l'utiliser pour des applications industrielles : reproduction de l'environnement sonore dans les simulateurs de vol ou de navigation sous-marine, décodage de la parole dans les caissons hyperbares en atmosphère d'hélium, traitement d'images. Le 4X sera bientôt produit en série. L'exposé sera illustré d'exemples sonores enregistrés.

\*) Après une pause café vers 16h30, des extraits enregistrés d'oeuvres musicales réalisées pour le processeur 4X seront présentés : 'RESPONS' de P. Boulez, 'LIGHT' de T. Machover.

Le mercredi 9 février, à 10h00, une réunion d'information technique sur l'architecture du 4X aura lieu au CERN, à l'Amphithéâtre DD, bâtiment 31, 3<sup>e</sup> étage.

(Voir aussi le concert/débat du lundi 7 février.)

# Thursday 10 February

CERN COLLOQUIUM

at 16.30 hrs - Auditorium

The growth of complexity in an expanding universe

by H. REEVES / CEN-Saclay

# TRAINING AND EDUCATION ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT GENERAL Tél. 2844

Jeudi 3 février

de 13.00 h à 13.30 h -

Science Pour tous -

Par R. CARRERAS

ACADEMIC TRAINING Tel. 2844

31 janvier, 1 et 2 février

à 11.00 h - Amphithéatre du bât. 593, salle 11

Le comportement des matériaux sous contrainte

le lundi 31 janvier : Comportement des matériaux et essais usuels (II)

par B. ILSCHNER / EPF, Lausanne

le mardi ler f@vrier : Choix des mat@riaux pour des emplois inhabituel.

par B. ILSCHNER / EPF, Lausanne

le mercredi 2 février : Discussion et Conclusions

Par W. BENOIT et B. ILSCHNER / EPF, Lausanne

APPRENTISSAGE PE/ED/TR/AP) Secrétariat : Mme M. Viader Bureau R-005, bât. 54 Téléphone : 2844

L'APPRENTISSAGE AU CERN (1983)

- - 'Laborant en Physique' - 'Mécanicien-Electronicien' durée 4 ans
- Minima requis pour faire acte de candidature :
  - avoir terminé la scolarité oblisatoire (niveau scolaire : 9e à Genève et 3e en France, Math branche forte)
  - åtre ressortissant d'un pays-membre du CERN

- résider en Suisse ou dans la région frontalière de Genève
- Sur demande (lettre ou téléphone à l'adresse ci-dessus), les Brochures d'Information et les Formules de Candidature sont envoyées en FEVRIER et MARS.
- Les Formules de Candidature doivent être renvoyées le 25 MARS au plus tard. Elles ne seront prises en considération que si elles sont accompagnées des notes scolaires (Livret de Scolarité et Bulletin Scolaire pour Genève, Bulletins Trimestriels pour la France.)

# INFORMATIONS GENERALES GENERAL INFORMATION

REINTEGRATION - Sécurité sociale française

La prochaine permanence de la sécurité sociale française aura lieu

Jeudi 3 février 1983 de 09h00 à 11h00

salle de Conf. No. 2, Département PE, båt. 5, ler étage.

Les personnes intéressées sont priées de prendre rendez-vous en téléphonant au Secrétariat des Affaires sociales (int. 4201).

> Département du Personnel Section des Affaires sociales Tél. 4201

# CONCERT PUBLIC / DÉBAT

Lundi 7 février 1983, AMPHITHÉATRE DU CERN, à 20h30 précises

# A LA DÉCOUVERTE DU NOUVEAU SYNTHÉTISEUR DE L'IRCAM

avec: GIUSEPPE DI GIUGNO
JACQUES GUYONNET
RENÉ BERGER
GUILLAUME CHENEVIÈRE
GILBERT VUILLEUMIER

Organisation et co-production

STUDIO DE MUSIQUE CONTEMPORAINE, ASSPA, RADIO SUISSE ROMANDE

Diffusion par RSR2 dans 'L'Oreille du Monde' le lundi 21 février à 20h00

Places à Fr.s. 15.- (étudiants, AVS, ARG, CPN, ASSPA, et CERN: Fr.s. 8.-)

Réserver par téléphone au 35.39.70, le matin.

- La Sélection (test de Math, entrevue, stases pratiques) a lieu en AVRIL / MAI.
- es apprentis sont engagés (contrats signés) en JUIN.
- L'apprentissage débute le 1er SEP-TEMBRE.
- En rèsle sénérale, le CERN n'ensase pas ses apprentis directement après leur apprentissase.
- L'apprentissage au CERN est régi par les lois de règlements en vigeur dans le Canton de Genève. En cas de réussite à l'examen de fin d'apprentissage, les apprentis obtiennent le Certificat Fédéral de Capacité suisse.
- Tous renseignements sur les apprentissages dans le Canton de Genève peuvent être obtenus auprès de l'Office d'Orientation et de Formation Professionnelle, 6, rue Prévost-Martin, 1211 Genève 4 (Tél. 20.86.55).

RESULTATS pp

Séance Spéciale de

"Science pour Tous" avec P. Carreras

B. Sadoulet

VENDREDI 28 JANVIER À 13 h 30

À L'AMPHITHÉÂTRE

Retransmission TV simultanée Salle du Conseil-Salle de Conférences ISR VENEZ NOMBREUX/

## BULLETIN

# **ASSOCIATION DU PERSONNEL**



Les informations paraissant dans la rubrique «Association du personnel» sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du personnel du CERN.

# STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

COMITE DE COORDINATION DES CLUBS

## NOTE AUX CLUBS CONCERNANT LES STATUTS DES CLUBS

Nous profitons de la publication dans le bulletin du 21 janvier 1983 d'une convocation pour une Assemblée générale (répétée parce que le quorum n'avait pas été atteint précédemment) pour signaler à tous les Clubs que la question du quorum est réglée de manière pratique dans les Statuts types élaborés par le Comité de Coordination des Clubs, et sur lesquels les Clubs récemment formés se sont basés.

Ces Statuts ne font aucune mention de quorum, puisque cette notion ne paraît pas dans le Code Civil Suisse et peut, en outre, être la cause de retards décisionnels inutiles.

En effet, le texte des Statuts types prévoit tout simplement la convocation de l'Assemblée générale "au moins deux semaines à l'avance, avec indication de l'ordre du jour. Les décisions sont prises à la majorité des membres actifs présents".

Pour autant que tous les membres soient bien convoqués conformément aux Statuts, ils ont, soit à comparaître, soit à subir les décisions majoritaires de ceux qui se donnent la peine de se déplacer.

> Norman Eatough Président Comité de Coordination des Clubs

# CULTURAL ACTIVITIES ACTIVITES CULTURELLES

POUR INFORMATION

ASSOCIATION DES HABITANTS DE LA VILLE DE MEYRIN (AHVM)

LES ARTISTES ASSOCIES DE LAUSANNE présentent :

HERMINE

ou DEVINE QUI EST DANS LE PLACARD

Salle Antoine-Verchère, Meyrin-Village

Vente des billets au Secrétariat AHVM, 4, rue des Boudines et à la Caisse dès 20h.00. Les places ne sont pas réservées.

# **CLUBS**

#### YACHTING CLUB

Le Yachting Club n'organisant pas de croisière de Pâques cette année donne la possibilité à ses membres, qui veulent partir pendant cette période, de se joindre à une croisière privée et de découvrir le printemps sur l'"Ile de Beauté" à bord d'un voilier.

Dates : 31 mars - 10 avril 1983 Itinéraire prévu : Tour de la Corse

Chef de bord : P.A. LENOIR

Prix: 865 FS (voyage, bateau, nourriture compris).

Conseillé pour personnes voulant se perfectionner.

Veuillez faire vos réservations le plus tôt possible.

***************************************
Nom Prénom
Org Div Tél
Tél. přivé
To military to the contribution of the

Je m'inscris pour la croisière de Pâques.

A retourner à I. SEIS/DD

# CLUB SUBAQUATIQUE

# RAPPEL

Les séances de révision des bouteilles, robinetteries et détendeurs du Club se poursuivent chaque lundi à partir de 17h.45 (à la place de la permanence). Lieu et programme sont affichés à la porte du local de gonflage.

#### CERN WOMEN'S CLUB

#### Ante and Post Natal Classes

Marina Groenvelt gives these classes on Thursday and Friday morning in the Tortella Club Rooms.

12 lessons ante natal and 6 lessons post natal. During the ante natal lessons there is the possibility to do a few lessons with husbands on Wednesday evening.

Pregnant mothers who have already children are welcome to bring them during the lessons.

Total costs SF 50.-.

Further information phone Marina (023) 41.58.28. (Membership of the Club is necessary).

#### SKI CLUB

#### 3ème cours

#### Cours Jura - Samedi 29 janvier 1983

Rassemblement le matin à 9h.45, l'après-midi à 13h.45 au pied du télécabine.

Départ des cars à St.Genis (Place du Marché, vers le Stade) le matin à 9h.00, l'après-midi à 13h.00.

Arrêt à Gex à 9h.10 et 13h.10 respectivement (Place du Marché et près des PTT).

En cas de doute (manque de neige ou trop de neige) renseignez-vous à la Permanence (3460) le vendredi entre 17h.00 et 18h.00 ou au 2772 dès 14h.00.

#### Cours Alpes - Samedi 5 février 1983

Ce cours aura lieu aux Contamines.

Carte des Carroz : En vente à la Permanence Prix : 14 FS.

#### Ski de Fond

LA VATTAY 5ème cours. Vu les excellentes conditions de pistes offertes à La Vattay, le prochain cours s'y déroulera de nouveau. En cas de chutes de neige, les pistes y sont très rapidement retracées et la proximité du lieu nous permet un gain de temps appréciable sur la durée des cours.

ATTENTION! de nombreux vols sont signalés, ne laissez rien en vue dans les voitures.

#### Concours CERN de Ski de Fond

Notre concours annuel de Ski de Fond aura lieu le dimanche après-midi, 6 février 1983, au MANON près de LAJOUX.

Une boucle de 3kms, sans difficultés techniques, permettra à tous, enfants, élèves et fondeurs confirmés de mesurer ses progrès dans une ambiance familiale. La journée se terminera par un dîner pris au restaurant du Manon.

Inscriptions et renseignements à la Permanence du vendredi 28 janvier et au départ des cars pour les cours de Fond du samedi.

#### Prix des inscriptions

	concours	Concours + repas	repas seul
Enfants nés en 1967 et après	2 FS	7 FS	5 FS
Adultes	5 FS	18 FS	13 FS

#### CLUB AUTOMOBILE

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale du 15.12.1982 et conformément aux Statuts, une nouvelle Assemblée Générale aura lieu le :

# MARDI ler FEVRIER 1983 à 17h.50 dans la Salle de la Théorie (Bât. 4, 3ème étage)

Comme chaque année, tous les membres adhérents du Club et profitant de ses installations sont invités à venir nombreux et faire part de leurs suggestions et critiques.

Les personnes qui désirent faire partie du nouveau Comité 1983 sont chaleureusement encouragées.

Toutes les candidatures sont les bienvenues.

#### ORDRE DU JOUR

- 1. Salutations et rapport du Président
- 2. Rapport du Trésorier
- 3. Rapport des Vérificateurs aux Comptes
- 4. Election du Président d'Assemblée
- 5. Election du Comité (gestion 1983)
  - 5.1 Président
  - 5.2 Vice-Président
  - 5.3 Trésorier
  - 5.4 Secrétaire
  - 5.5 Responsable de la station matériel et équipement (3 personnes)
- 6. Nouvelles cotisations
- 7. Divers.

## CARCLUB

#### THE ANNUAL GENERAL MEETING

will be held on TUESDAY 1st FEBRUARY at 5.50 pm in the Theory Conference Room (Bldg. 4 - 3rd floor).

All active members of the Club are invited to come along and put forward their suggestions. Anyone who would like to serve on the new 1983 Committee is most welcomed.

## RUGBY CLUB

Bonne reprise pour les jeunes qui en Minimes font match nul 8 et 8 et en Cadets gagnent 18 à 9 contre Rumilly.

#### Samedi 29 janvier 1983

Minimes : match à Gex contre Ferney.

Rendez-vous terrain CERN 13h.00

Cadets : Stage à Yverdon.

## Mercredi 2 février 1983

Seniors : Reprise de l'entraînement.

## CERN CINE CLUB

#### 27-28 janvier 1983

"LITTLE BIG MAN" de A. PENN (1971) avec Dustin Hoffman et Faye Dunaway.

Un western à ne pas manquer de revoir !

#### 10-11 février 1983

"LE FAISEUR DE SUISSES" (Die Schweizermacher) de R. Lyssy. Pour ceux qui ne l'ont pas encore vu et pour ceux qui aimeraient bien le revoir.

Un film dont on a beaucoup entendu parler. Divertissement assuré.

#### HOMMAGE A FRANCOIS SIMON

#### . 24-25 février 1983

"CHARLES MORT OU VIF" un des premiers films de Alain Tanner avec François Simon. Prix de la Semaine de la Critique à Cannes en 1969, Grand Prix de Locarno 1969.

Premier temps : Charles-qui-ne-parle-pas ; il paie de son silence 50 ans de confort suisse.

Deuxième temps : Charles-qui-parle. Un peu par hasard (mais était-ce un hasard ?) fait ses confessions aux téléspectateurs.

Troisième temps : Charles-qui-a-parlé, Charles-exorcisé. Charles qui disparaît. Il est irrécupérable. Il faut recourir au détective, à l'avocat, au psychiatre.

#### . 17-18 mars 1983

"LA MORT DU DIRECTEUR DE CIRQUE DE PUCES" de T. Koerfer avec François Simon. Ottocaro Weiss, directeur d'un cirque de puces parcourt la Suisse de foire en foire. Hélas ! Un jour : les animaux dressés sont empoisonnés par des insecticides. Il est ruiné. Alors il imagine de représenter la "peste" sur scène....

Tous les films présentés par le Ciné-Club sont en version originale avec sous-titres.

Les séances débutent à 20h.30 à l'Amphithéâtre du Bâtiment Principal du CERN.

\* \* \* \* \*

# **COOPERATIVES**

#### INTERFON

PERMANENCE TECHNICO-COMMERCIALE mardi ler février de 14h.30 à 17h.00 au Secrétariat et ensuite au magasin jusqu'à 19h. Vous serez informés sur :

- quincaillerie, outillage, cadeaux utiles, sanitaire, (COMPTOIR DES FERS);
- isolation par la façade, revêtements textiles et papiers peints, produits de traitement du bois, peinture, crépis, vernis (COTE);
- cheminées SUPRA, revêtements de sols et muraux en pierre, marbre, faience, céramique ainsi que travaux à façon (CURDY);
- produits d'isolation en promotion, bois et ses dérivés et accessoires, isolation par la façade, charpente, tuiles (MOURIER);
- aménagements mobiliers et cuisines sur mesure avec pose par vous-même ou par PRADERA qui peut s'occuper de la coordination de tous les travaux;
- inscription au permis de conduire (Ecole de Conduite des Aravis).

FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE avec l'Ecole de Conduite des Aravis sur le circuit du Chatenay.

Le stage de code a lieu à Ferney du mardi 9h.30 au samedi 19h.00. La conduite se fait sur piste, route, autoroute, ville et circuits d'examen.

La durée du stage de conduite est déterminée après un test gratuit de conduite. Il est prévu des stages de conduite de 3, 4, 5 et 6 jours à partir des 14-21 février, 4 avril-30 mai, 4 juillet-8 août.

NOUVEAU : c'est une personne de l'Ecole de Conduite des Aravis vous renseignera à la permanece du ler mardi du mois au Secrétariat ou à Ferney.

Les règlements seront à effectuer après envoi d'une facture à Interfon, suite aux stages de code et/ou de conduite.

Peuvent s'inscrire pour la formation au permis : les fonctionnaires, leur conjoint, leurs enfants (sous la responsabilité financiaire du sociétaire).

#### ${\tt C} \ {\tt O} \ {\tt O} \ {\tt P} \ {\tt I} \ {\tt N}$

Vous trouverez en stock :

rasoirs, sèche-cheveux, épilacires, vibro-mas seurs, équaliseurs, pèse-personne, fers à repasser, balances de ménage, yaourtières, bouilloires, marmites à pression, friteuses, fers à bricelets, machines à café expresso, cafetières, moulins à café, toasters, chauffeplat, fours à raclette, machines de cuisine, aspirateurs et petits radiateurs.

Nous tenons à votre disposition de la documentation concernant des meubles modulaires pour chambre d'enfants ou autres rangements, renseignezvous au magasin.

# Plats du jour des restaurants

SEMAINE DU 31 JANVIER AU 4 FEVRIER 1983

Midi/Lunch Time	No. 1  Bâtiment Administratif Administration Building	No. 2 Bâtiment 504 Building 504	<b>No.3</b> Bâtiment 866  Building 866
	Meyrin (CH)	Meyrin (CH)	Prévessin (F)
Prix	<i>I</i> FS.4,80 <i>II</i> FS.5,50	<i>I</i> FS.5, <i>II</i> FS.5,75	FF. 15,30
LUNDI/ MONDAY	I Tarte à la Viande Pommes Frites Salade II Croustilles de Merlan Pommes Frites Tomates	I Saucisse de Veau garnie II Piccata de Porc Piémontaise Nouillettes au Beurre Légumes	Poulet rôti Pommes Boulangère Haricots verts
MARDI/ TUESDAY	I Acrats de Maïs et de Poisson Riz Pilaf Salade II Côte de Porc Epinards Salade	I Spaghetti Bolognaise II Sauté d'Agneau Primeur Riz Pilaf Légumes	Steak haché Sauce Marchand de Vin Pommes Frites Légumes Saison
MERCREDI/ WEDNESDAY	I Oeufs au Plat à l'Andalouse Salade II Piccata de Dinde Spaghetti Petits Pois	I Petit Salé aux Lentilles II Coq au Vin Pommes Mousseline Légumes	Rôti de Porc Pommes Purée Légumes Saison
JEUDI/ THURSDAY	I Saucisson chaud Pommes II Sauté Camarguais Carottes	I Maquereaux Niçoise II Quiche Lorraine Salade verte	Boeuf braisé Spaghetti Légumes Saison
VENDREDI/ FRIDAY	I Cannelloni au Jambon Salade II La Marée du Jour garnie	I Hamburger Lyonnaise II Paëlla à la Valencienne	Quenelles de Brochet Sauce Nantua Riz Légumes Saison
	Restaurant No.1	Restaurant No.2	Restaurant No.3

Heures d'ouverture

Lundi : 7h00-2h30

Restaurant No.1 Mardi au Jeudi : 6h30-2h30 Vendredi : 6h30-24h00

Samedi et Dimanche:

1. Cafétaria : 08h à 20h

2. Restaurant : 11h30 à 14h 18h00 à 19h30

Lundi au Vendredi : 06h à 20h30

Samedi : 08h00 à 14h00 Lundi au Vendredi : 07h00 à 18h00

(Restauration à midi seulement)

	- N	188888			> H	10
Amphithéáire/bát. 500 Auditorium/bldg. 500  Salle du Conseil/bát. 503	2030 CONCERT / DEBAT  A la découverre du nouveau synthé- tiseur de l'IRCAM	7.2	1700 EP SEMINAR  Fast data acquisisiton system emulating several multi-channel analysers - by U. RAICH /CERN-EP	1100 ACADEMIC TRAINING  1.Le comportement des matériaux sous contrainte': Comportement des matériaux et essais usuels (II) - par B. ILSCHNER / EPF, Lausanne  Amphithéâtre 593, salle 11  1345 BEBC USER'S GROUP MEETING  ©	LUNDI MONDAY 31.1	CALENDRIER HEBD
Salle Théorie/båt.  Theory lecture room/bidg.  Amphithéâtre des ISR/båt. 30-7* ét. ISR Auditorium/bidg. 30-7th fl.  Amphithéâtre PS/båt. 6, 2-024  PS Auditorium/bidg. 6, 2-024		8.2		OPEN SESSION  1100   ACADEMIC TRAINING	MARDI TUESDAY 1.2	HEBDOMADAIRE
Salle de conférence du 6° ét. bât. ADM bldg. (60)  Salle de conférence du 6° ét. bât. ADM  SPS Auditorium - Prévessin/Bloc 1 - 1 st fl. Amphithéaire SPS - Prévessin/Bloc 1 - 1 st fl.	1500 CERN COMPUTER SEMINAR  (A) Un processeur de la synthèse musique en temps réel par Giuseppe DI GIUGNO / Institut de Recherche et Coordination Acoustique et Musicale (IRCAM), Paris	9.2		1100 AGADEMIC TRAINING  'Le comportement des matériaux sous contrainte': Discussion et conclusions -  par W. BENOIT et B. ILSCHNER / EPF, Lausanne  Amphithéâtre 593, saile 11  1400 THEORETICAL SEMINAR  The short-range nucleon-nucleon by F. FERNANDEZ / University of Tubingen	MERCREDI WEDNESDAY 2.2	1983
DD Auditorium bldg, 31–3rd fl. Amphithéaire DD bát. 31–3° ét.  lieu selon indication place as indicated  EF Conference Room bldg, 13, 2–005 Salle de conférence EF bát. 13, 2–005	1300 ENSEIGNEMENT GENERAL Science pour tous - par R. CARRERAS  1630 CERN COLLOQUIUM The groth of complexity in an expanding universe - by H. REEVES / CEN, Saclay	10.2	1630 CERN PARTICLE PHYSICS SEMINAR  Status of Stanford super conductive monopole detectors - by B. CABRERA / Stanford University	1300 ENSEIGNEMENT GENERAL Science pour tous - par R. CARRERAS	JEUDI THURSDAY 3.2	W
Deadline for insertions: Tuesday 12.00 hours Staff Association (Wilson Hut) – Fel. 28 19 Publications Section (DOC) – Tel. 4 106–34 75  Dernier délai pour insertions: mardi 12 h00 Association du Personnel (Bar. Wilson) – Tél. 28 19 Section des Publications (DOC) – Tél. 4106–3475		11.2			VENDREDI 4.2 FRIDAY	WEEKLY CALENDAR